

*Le budget—M<sup>me</sup> Bégin*

partie du budget. Il y a à la fois un budget explicite que chacun peut lire et un budget implicite que nous devons déchiffrer, mais ces deux budgets ne forment en réalité qu'un seul et même budget.

Le Canada, au même titre que les démocraties occidentales, traverse une période d'austérité. Le budget va nous aider à assurer la relance. Il nous faut néanmoins tenir nos engagements en matière de sécurité sociale envers les Canadiens. Le gouvernement américain essaie de réduire considérablement les dépenses sociales. De son côté, le gouvernement hollandais a proposé un blocage de 12 mois des prestations sociales, la fermeture de certains hôpitaux et une augmentation des cotisations sociales. En France, pays qui est dirigé par un gouvernement socialiste, les personnes hospitalisées vont devoir payer leur nourriture et les frais non médicaux. En Allemagne de l'Ouest, les retraités vont devoir payer les cotisations d'assurance-santé. Il ne fait aucun doute que ces mesures d'austérité vont pénaliser ceux qui peuvent le moins se le permettre.

• (1610)

La mise en place des programmes sociaux a pris des décennies au Canada. Nous traversons actuellement la période d'austérité la plus grave depuis les années 30. Nous sommes conscients de la nécessité d'alléger le fardeau que représentent ces dépenses pour le gouvernement, mais nous sommes déterminés à être aussi équitables que possible en cette période de vaches maigres. Il ne suffit pas de maintenir les programmes sociaux que nous avons mis en place. Ce n'est pas parce que les temps sont difficiles que nous ne pouvons tenir compte ici et là des impératifs budgétaires et veiller au bon emploi des deniers publics. C'est une sorte de test. On conteste l'utilité et la bonne administration des programmes sociaux et on se demande s'ils sont vraiment dans l'intérêt du pays. En d'autres termes, nous devons profiter de l'occasion pour nous assurer que les programmes sociaux servent les intérêts des Canadiens. C'est dans cette perspective que j'envisage la crise qui nous affecte tous et plus particulièrement le secteur critique de la sécurité sociale.

Récemment, on a remis en cause l'universalité des programmes sociaux au Canada. Nombre de particuliers et d'organismes ont fait connaître leur position sur cette importante question. Les Canadiens nous ont fait savoir qu'ils tenaient à ce que le principe de l'universalité reste le fondement des programmes sociaux, tout en reconnaissant que l'on doit d'abord aider les familles qui en ont le plus besoin.

L'exemption pour les frais de garde d'enfants est l'une des questions qui a soulevé le débat le plus intense. De plus en plus—je dois utiliser cette expression parce que l'accord ne s'est pas encore fait dans tout le pays—les gens estiment que l'exemption pour les frais de garde d'enfants est tout à fait insuffisante. Ces frais ont considérablement augmenté depuis 1976, époque à laquelle le plafond a été fixé à \$1,000 par enfant ou \$4,000 par famille. Par conséquent, les dispositions du dernier budget étaient injustes et pénalisaient particulièrement les familles monoparentales dont le chef de famille est le plus souvent une femme qui doit concilier à la fois sa carrière et l'éducation de ses enfants, tâche délicate s'il en fut. C'est une tâche d'autant plus délicate que les femmes ne gagnent en moyenne que 58 p. 100 du salaire des hommes. L'insuffisance de l'exemption pour les frais de garde d'enfants affecte non seulement les familles monoparentales, mais également les

familles où les deux parents travaillent. Le budget a remédié à cette insuffisance et je m'en réjouis.

[Français]

Le Budget propose des changements au système des bénéfices pour enfants, tout d'abord pour maintenir l'universalité dans nos programmes qui aident, en particulier, les familles à faible et à moyen revenus en faisant ceci. En vue de mieux reconnaître la réalité des coûts aux familles, nous avons augmenté la déduction pour la garde des enfants de \$1,000 à \$2,000 par enfant et de \$4,000 à \$8,000 par famille. Nous avons également doublé le tout. Cela aidera certainement les 750,000 enfants de familles dont la mère travaille en dehors du foyer, savoir de petits enfants de moins de 6 ans. Il est certain que cette mesure est indiscutablement excellente. Bien sûr, elle ne couvre pas tous les frais réels de la garde d'enfants, mais le gouvernement n'a jamais eu comme philosophie de devoir assumer tous les frais de la garde d'enfants. Cela est une aide, un soutien en ce qui a trait au rôle familial précis de l'éducation d'enfants dans un monde où tous les partenaires de la famille travaillent. Bien sûr, nous en profitons pour supprimer la discrimination sexuelle qui existait indirectement, puisque cette aide n'était destinée qu'aux mères de famille, et en réponse au tribunal de la Commission canadienne des droits de la personne, la déduction pourra maintenant jouer également en faveur de l'autre partenaire de la famille, selon les circonstances, et c'est le conjoint qui touchera le revenu le plus élevé des deux conjoints qui pourra réclamer cette déduction.

Maintenant, nous avons aussi quelque chose de très important qui touchera un grand nombre de gens, précisément les deux tiers de toutes les mères canadiennes. Cela se fera par l'intermédiaire du crédit d'impôt-enfants. Celui-ci a reçu cette année \$50 supplémentaires spécialement pour l'aider à traverser les temps difficiles. Évidemment, cette somme d'argent devait disparaître au cours des prochaines années. Cependant, il sera maintenu et, de plus, au printemps prochain, quand les mères de famille feront leur demande de crédit d'impôt-enfants, elles auront encore droit à \$343 par enfant par année non imposables. Alors ces \$50 nous coûtent, cette année, 85 millions de dollars et nous coûteront 90 millions de dollars l'an prochain. Il est clair que tout cela, c'est de l'argent, et que si le gouvernement l'a perdu, il va directement dans la poche, dans ce cas-ci, des mères de famille, et cela ne restera pas longtemps dans leur poche parce que cela retournera directement à l'économie par l'intermédiaire des achats domestiques ou des achats pour les enfants. Cela représente donc un investissement dans les familles à faible revenu et dans celles des jeunes couples qui ne touchent pas encore des revenus importants dans la vie, que j'appuie pleinement et dont je me réjouis en ma qualité de ministre des affaires sociales.

Nous avons également proposé deux autres changements, lesquels permettront d'orienter nos dépenses sociales dans l'avenir là où on en aura besoin. On me permettra d'en parler rapidement. Le plafond du crédit d'impôt-enfants qui est à \$26,330, demeurera à ce niveau-là. Il s'agit d'une grosse augmentation, si mes collègues se souviennent que nous avions voté au Parlement en 1978, quand le programme a été créé, seulement \$18,000, alors que maintenant ce sera \$26,330, et nous avons l'intention de le garder là. Bien sûr, nous allons